

N° ADM/2025/66

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Mise à jour du règlement intérieur du Relais Petite Enfance KANGOUROU

ADM/2025/66

Conseil Communautaire du
29 septembre 2025

OBJET : Mise à jour du règlement intérieur du Relais Petite Enfance KANGOUROU
(Voir le règlement en pièce jointe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 17 décembre 2014 portant sur le transfert du Relais d'Assistants Maternels KANGOUROU ;

VU la délibération n° ADM/2020/91 du 19 novembre 2020 portant sur la mise à jour du règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels KANGOUROU ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur du Relais Petite Enfance Kangourou a pour but :

- d'informer les Assistants Maternels / gardes à domicile du fonctionnement du relais,
- d'établir des règles qui permettent de proposer et d'assurer un accueil de qualité aux enfants,

CONSIDÉRANT que les éléments cités ci-dessous ont changé et que, de ce fait, le règlement intérieur doit être mis à jour :

- le changement de dénomination du RAM (relais assistants maternels) en RPE (relais petite enfance),
- la nécessité d'enrichir le règlement intérieur initial, d'articles relatifs à l'organisation des déroulés des temps collectifs et des journées continues.

CONSIDÉRANT le règlement intérieur mis à jour annexé ;

VU l'avis du conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

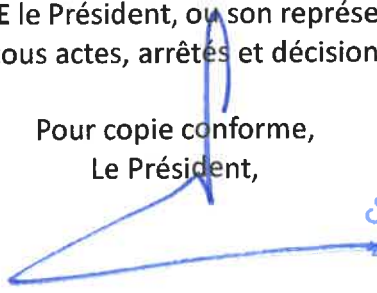
Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE le règlement intérieur annexé,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce règlement intérieur, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,


Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND